

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2013 ET 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations des capitaux propres	6
États des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-27

4076, Avenue de Kensington, Montréal QC H4B 2V8

Tél. : 514-923-9123

Courriel: mjgirard@diosexplo.com

Site web: www.diosexplo.com



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Exploration Dios Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2013 et 2012, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Exploration Dios Inc. aux 31 décembre 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés aux 31 décembre 2013 et 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Val-d'Or
3 avril 2014

3

EXPLORATION DIOS INC.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2013 \$	Au 31 décembre 2012 \$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	316 474	119 547
Sommes à recevoir d'une société minière		-	1 727
Placements	7	56 568	681 531
Taxes sur les produits et services à recevoir		37 713	30 298
Crédits d'impôt à recevoir		380 004	551 498
		<u>790 759</u>	<u>1 384 601</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	9 528 410	9 044 031
		<u>9 528 410</u>	<u>9 044 031</u>
Total de l'actif		<u><u>10 319 169</u></u>	<u><u>10 428 632</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres crédateurs		113 146	152 029
Autres passifs		45 000	-
Total du passif		<u>158 146</u>	<u>152 029</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	9.1	17 775 898	17 730 898
Surplus d'apport		2 532 728	2 418 477
Déficit		(10 147 603)	(9 872 772)
Total des capitaux propres		<u>10 161 023</u>	<u>10 276 603</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>10 319 169</u></u>	<u><u>10 428 632</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 3 avril 2014

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard
Administrateur

(signé) René Lacroix

René Lacroix
Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		2013	2012
		\$	\$
DÉPENSES			
Charge au titre des avantages du personnel	10.1	171 300	272 469
Honoraires professionnels		36 401	43 100
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		23 167	25 612
Publicité, voyages et relations publiques		13 051	15 304
Frais de bureau		12 649	30 726
Gain sur disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation		-	(112 513)
Assurances, taxes et permis		10 371	10 447
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	24 368
Frais bancaires		141	1 626
PERTE OPÉRATIONNELLE		267 080	311 139
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES			
Produits financiers	12	7 922	25 442
Charges financières	12	(15 673)	(162 972)
		(7 751)	(137 530)
PERTE DE L'EXERCICE		(274 831)	(448 669)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Actifs financiers disponibles à la vente			
Variation nette de la juste valeur de l'exercice net d'un impôt différé de 830 \$ non constaté		(6 168)	-
Reclassement en résultat net		6 168	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice après impôt		-	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		(274 831)	(448 669)
PERTE NETTE PAR ACTION - de base et diluée	13	(0,01)	(0,01)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total des capitaux propres	
		Nombre d'actions	\$	\$	\$	\$	
Solde au 1er janvier 2012		39 095 961	17 724 148	2 211 290	-	(9 424 103)	10 511 335
Perte nette		-	-	-	-	(448 669)	(448 669)
Actions émises pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	9.1	75 000	6 750	-	-	-	6 750
Paiements fondés sur des actions	10.2	-	-	207 187	-	-	207 187
Solde au 31 décembre 2012		39 170 961	17 730 898	2 418 477	-	(9 872 772)	10 276 603
Solde au 1er janvier 2013		39 170 961	17 730 898	2 418 477	-	(9 872 772)	10 276 603
Paiements fondés sur des actions	10.2	-	-	114 251	-	-	114 251
Actions émises dans le cadre d'un placement privé-accréditif	9.1	900 000	45 000	-	-	-	45 000
		40 070 961	17 775 898	2 532 728	-	(9 872 772)	10 435 854
Perte nette		-	-	-	-	(274 831)	(274 831)
Autres éléments du résultat global							
Actifs financiers disponible à la vente							
Variation nette de la juste valeur de l'exercice		-	-	-	(6 168)	-	-
Reclassement en résultat net		-	-	-	6 168	-	-
Résultat global total de l'exercice		40 070 961	17 775 898	2 532 728	-	(10 147 603)	10 161 023
Solde au 31 décembre 2013							

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2013	2012
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette		(274 831)	(448 669)
Ajustements			
Paiements fondés sur des actions		114 251	207 187
Variation de la juste valeur des actions cotées		9 505	162 972
Variation nette de la juste valeur des obligations des banques reclassées en résultat net		6 168	-
Gain sur disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation		-	(112 513)
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	24 368
Variations d'éléments du fonds de roulement	15	(16 568)	(24 323)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>(161 475)</u>	<u>(190 978)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Rachat de placements		609 290	801 590
Placements		-	(404 469)
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation		(843 971)	(1 528 126)
Disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation		15 000	-
Paiement reçu sur option		-	75 000
Crédits d'impôt reçus		488 083	802 400
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<u>268 402</u>	<u>(253 605)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions dans le cadre d'un placement privé		90 000	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<u>90 000</u>	<u>-</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		196 927	(444 583)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		119 547	564 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		316 474	119 547
Informations supplémentaires			
Intérêts reçus (activités opérationnelles)		22 213	23 030

Informations additionnelles - flux de trésorerie note 15

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la "Société") est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2013, la Société a un déficit accumulé de 10 147 603 \$ (9 872 772 \$ au 31 décembre 2012). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 4076, Avenue de Kensington à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole "DOS".

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, le cas échéant, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.3 Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure : des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur; une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat net, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront. Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières, le cas échéant, ou les produits financiers.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les certificats de dépôt garanti et les sommes à recevoir d'une société minière font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actions cotées sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. Les placements en obligations de banques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers. Ces actifs ont été disposés au cours de l'exercice 2013.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. La variation nette de la juste valeur est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres, le cas échéant. Lorsque l'actif est décomptabilisé, le profit (ou la perte) cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net dans les produits financiers ou les charges financières, le cas échéant, et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

L'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en résultat net dans les produits financiers.

Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Classement et évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières, le cas échéant.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.4 Résultats de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, de même que les autres placements à court terme très liquides avec une échéance d'au plus trois mois qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

4.6 Crédits d'impôt à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôts remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.7 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.8), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.8) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2013 et 2012, il n'y avait aucune provision de comptabilisée à l'état de la situation financière.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.10 Impôt sur le résultat

Lorsqu'applicable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond normalement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments de l'état des résultats ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments de l'état des résultats ou en capitaux propres, respectivement.

4.11 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Actions accréditives

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit à des déductions fiscales est reportée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des actions accréditives sont répartis entre les actions et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué aux autres passifs. La composante autres passifs est renversée en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.11 Capitaux propres (suite)

Autres éléments des capitaux propres

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend les profits et pertes des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, déduction faite de l'impôt applicable. Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription non exercés. Lorsque ces options et bons de souscriptions sont exercés, les coûts de rémunération et la valeur correspondantes sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.12 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.13 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.14 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur

Un certain nombre de normes nouvelles et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. L'information sur ces nouvelles normes est présentée ci-dessous :

Adoption des modifications à IAS 1 *Présentation des autres éléments du résultat global*

La Société a adopté *Présentation des autres éléments du résultat global* (modifications d'IAS 1). Les modifications d'IAS 1 exigent des entités qu'elles regroupent les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global dans ceux qui, conformément aux autres IFRS, ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et dans ceux qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque des conditions particulières seront réunies. L'option existante de présenter les éléments des autres éléments du résultat global soit avant, soit après impôt demeure inchangée; cependant, s'ils sont présentés avant impôt, les modifications d'IAS 1 exigent que l'impôt relatif à chacun des deux groupes des autres éléments du résultat global soit présenté séparément. Les modifications ont été adoptées de façon rétroactives, l'application des modifications n'a eu aucun impact dans les autres éléments du résultat global.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.14 Normes nouvelles et normes modifiées en vigueur (suite)

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur et fournit des directives connexes ainsi que des informations plus exhaustives quant aux évaluations à la juste valeur. Elle n'a aucune incidence sur les éléments qui doivent être présentés à la juste valeur.

Le champ d'application de l'IFRS 13 est étendu et s'applique aux éléments financiers et non financiers pour lesquels d'autres IFRS prescrivent ou permettent les évaluations de la juste valeur ou les informations à fournir sur les évaluations à la juste valeur, sauf dans certaines circonstances. IFRS 13 s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013. Ses obligations d'informations n'ont pas à être appliquées aux informations comparatives au cours du premier exercice d'application.

La direction a revu ses méthodologies d'évaluation et l'application de la nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation des justes valeurs.

4.15 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, Instruments financiers

L'International Accounting Standards Board (IASB) vise à remplacer intégralement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et des passifs financiers ainsi que celui traitant de la comptabilité de couverture ont été publiés. Le chapitre traitant de la méthodologie de dépréciation est toujours en cours d'élaboration. En novembre 2011, l'IASB a décidé d'envisager d'apporter des modifications limitées au modèle de classement des actifs financiers d'IFRS 9 afin de traiter des questions d'application. De plus, en novembre 2013, l'IASB a décidé de reporter à une date encore indéterminée la mise en application de l'IFRS 9. La direction de la société n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers. La direction ne prévoit pas adopter l'IFRS 9 avant que la norme ne soit complétée et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société. Cependant, elle ne prévoit pas adopter cette nouvelle norme avant que tous les chapitres du projet de remplacement de l'IFRS 9 aient été publiés et qu'elle puisse déterminer toutes les incidences de ces changements.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Jugement important de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporelles imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.10).

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.8).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, il n'y eu aucune radiation des actifs d'exploration et d'évaluation (24 368 \$ au 31 décembre 2012). Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Pour les propriétés Hotish, Pontax, AU33 ouest et Shipshaw, aucun test de dépréciation n'a été effectué malgré le fait que la valeur comptable de l'actif net de la société est supérieure à sa capitalisation boursière et malgré le fait qu'aucun travaux significatifs n'ont été effectués sur certaines de ces propriétés au cours de l'année. La direction a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'effectuer de test de dépréciation cette année sur ces propriétés car malgré un changement défavorable important de la conjoncture du secteur et de la conjoncture économique qui a eu une incidence sur la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour poursuivre les travaux d'exploration sur ces propriétés et qui s'est accompagné d'une baisse du cours des actions, la société dispose d'un financement suffisant pour respecter ses obligations à court terme et a l'intention et la capacité de conserver les propriétés jusqu'à ce que le contexte économique s'améliore et qu'elle puisse poursuivre, à l'obtention de nouveaux financements, les travaux d'exploration sur ces propriétés.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 10.2).

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.6 pour plus d'information.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
	\$	\$
Fonds en banque (découvert bancaire)	(18 383)	(14 251)
Fonds monétaires	334 857	133 798
	<u>316 474</u>	<u>119 547</u>

Le produit de financement non dépensé lié aux actions accréditives représente 90 000\$ (nul au 31 décembre 2012). Selon les restrictions imposées en vertu des financements, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des fonds monétaires portant intérêt au taux de 1,05% (0,5 % au 31 décembre 2012) qui sont encaissables en tout temps sans pénalité.

7. PLACEMENTS

	Taux variant		Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
	de	à	\$	\$
Courant				
Certificats de dépôt garanti, échéants entre janvier et février 2013	1,86%	2,60%	-	316 771
Placement en obligations de banques, échéant entre mars et juin 2013	3,05%	4,67%	-	298 687
Actions cotées	-	-	<u>56 568</u>	<u>66 073</u>
			<u>56 568</u>	<u>681 531</u>

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier 2013	Additions	Disposition	Au 31 décembre 2013
QUÉBEC	\$	\$		\$
33 Carats (a)	655 469	8 108		663 577
Hotish (b)	329 596	14 051		343 647
Pontax (c)	11 411	1 089		12 500
Shadow (d)	84 401	4 321		88 722
LeCaron (e)	211 764	20 104		231 868
AU33 ouest (f)	60 926	12 755		73 681
Shipsaw (g)	229 047	2 125	(15 000)	216 172
14 Karats (i)	85 191	25 079		110 270
Solo-K2 (l)	8 118	2 520		10 638
	1 675 923	90 152	(15 000)	1 751 075

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2013	Additions	Disposition	Crédits d'impôt	Au 31 décembre 2013
QUÉBEC	\$	\$		\$	\$
33 Carats (a)	1 826 704	503 314		(219 538)	2 110 480
Hotish (b)	3 483 206	8 365		(3 649)	3 487 922
Pontax (c)	2 797	1 099		(479)	3 417
Shadow (d)	291 924	36 591		(15 960)	312 555
LeCaron (e)	470 281	42 347		(18 471)	494 157
AU33 ouest (f)	89 259	16 240		(7 083)	98 416
Shipsaw (g)	892 714	6 624		(2 889)	896 449
14 Karats (i)	295 652	66 489		(29 001)	333 140
Solo-K2 (l)	15 571	44 747		(19 519)	40 799
	7 368 108	725 816		(316 589)	7 777 335
TOTAL 2013	9 044 031	815 968	(15 000)	(316 589)	9 528 410

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier 2012			Au 31 décembre 2012	
		Additions	Radiation		
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	
33 Carats (a)	595 456	60 013	-		655 469
Hotish (b)	326 681	2 915	-		329 596
Pontax (c)	-	11 411	-		11 411
Shadow (d)	20 318	64 083	-		84 401
LeCaron (e)	154 920	56 844	-		211 764
AU33 ouest (f)	60 926	-	-		60 926
Shipsaw (g)	216 286	12 761	-		229 047
Hotish nord (h)	11 574	-	(11 574)		-
14 Karats (i)	54 060	4 305	-		58 365
Carbon 14 (i)	23 382	3 444	-		26 826
Carbon Goéland (j)	3 564	-	(3 564)		-
Carbo (k)	3 100	-	(3 100)		-
Solo-K2 (l)	-	8 118	-		8 118
	1 470 267	223 894	(18 238)		1 675 923

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2012			Paiement sur option reçue			Au 31 décembre 2012	
		Additions	Crédits d'impôt		Radiation			
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	1 569 005	419 335	(161 636)	-	-			1 826 704
Hotish (b)	3 470 094	21 336	(8 224)	-	-			3 483 206
Pontax (c)	-	4 552	(1 755)	-	-			2 797
Shadow (d)	116 180	285 976	(110 232)	-	-			291 924
LeCaron (e)	420 994	80 201	(30 914)	-	-			470 281
AU33 ouest (f)	164 259	-	-	(75 000)	-			89 259
Shipsaw (g)	714 753	289 583	(111 622)	-	-			892 714
Hotish nord (h)	3 017	1 593	(614)	-	(3 996)			-
14 Karats (i)	81 932	271 172	(104 526)	-	-			248 578
Carbon 14 (i)	27 609	31 674	(12 209)	-	-			47 074
Carbon Goéland (j)	540	-	-	-	(540)			-
Carbo (k)	1 594	-	-	-	(1 594)			-
Solo-K2 (l)	-	25 337	(9 766)	-	-			15 571
	6 569 977	1 430 759	(551 498)	(75 000)	(6 130)			7 368 108
TOTAL 2012	8 040 244	1 654 653	(551 498)	(75 000)	(24 368)			9 044 031

Au début de l'exercice 2013, la propriété Carbon 14 a été regroupée avec la propriété 14 Karats.

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste *Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation*. Au cours de l'exercice précédent, la direction a radié les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour les propriétés Carbo Goéland, Carbo et Hotish Nord pour les motifs suivants: Abandon des claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou l'absence de travaux d'exploration au cours des trois dernières années.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de cinq blocs de 605 claims miniers couvrant 315 km carrés. Le bloc 33 Carats sud est composé de 320 claims miniers couvrant 848 hectares.

Une partie de la propriété (certains claims miniers situés dans les blocs Est et Ouest) est sujette à une redevance de 1 % sur la production de diamant (gross overriding royalty), dont la moitié est rachetable pour un million de dollars.

(b) Hotish

La propriété Hotish est située près des lacs Magyar, Pepeshquasati et Mantouchiche dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de deux blocs de 343 claims miniers couvrant 179 km carrés.

(c) Pontax

Cette propriété est constituée de 110 claims miniers et couvre près de 58 km carrés à la Baie James au Québec à environ 350 km au nord de Matagami le long de la route reliant celle-ci à Radisson.

En août 2012, la Société Ressources Sirios Inc. («Sirios») ont annulé l'entente initiale datée de 2005 pour convenir de former deux propriétés distinctes appartenant en totalité à chacune des sociétés. De plus, Sirios gardera exclusivement les droits sur les substances autres que le diamant sur un seul claim détenu par la Société, tandis que la Société gardera exclusivement les droits sur le diamant sur six claims détenus par Sirios.

La Société a décidé en 2012 de réactiver l'exploration sur cette propriété.

(d) Shadow

La propriété Shadow est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 433 claims miniers couvrant 225 km carrés.

(e) LeCaron

La propriété LeCaron est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 447 claims miniers couvrant 232 km carrés.

(f) AU33 ouest

La propriété AU33 ouest est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 537 claims miniers couvrant 280 km carrés.

Le 5 juillet 2011, la Société a signé une entente d'option et de contrepartie relative à la propriété AU33 ouest avec Corporation Minière Osisko ("Osisko") permettant à cette dernière d'acquérir une participation de 51 % de cette propriété en contrepartie de 5 000 000 \$ en dépenses d'exploration sur la propriété et de paiements en espèces de 700 000 \$, le tout échelonné sur une période de cinq ans. Osisko avait de plus l'option d'acquérir une participation additionnelle de 9 % en contrepartie d'un investissement de 9 000 000 \$ sur la propriété au cours d'une période de cinq ans. Finalement, Osisko a l'option par la suite d'acquérir une participation additionnelle de 10 % en finançant entièrement une étude de faisabilité relativement à la propriété. Des sommes en argent de 50 000 \$ ont été encaissées en juin et juillet 2011 tandis qu'en 2012 la Société a reçu une somme de 75 000 \$. En octobre 2013, Osisko a décidé de résilier l'entente d'option.

(g) Shipshaw

La propriété Shipshaw de 145 claims miniers couvre 81 km carrés et est située au Saguenay au Québec. Le 6 juin 2013, la Société a vendu 3 claims miniers de la propriété Shipshaw pour une contrepartie monétaire de 15 000 \$ et une redevance de 1% sur la production éventuelle.

Le 3 février 2011, dans le cadre d'un placement privé, la Société a émis à Iamgold Corporation ("IAMGOLD") 3 428 572 actions ordinaires à un prix de 0,35 \$ l'action pour un total de 1 200 000 \$ (avant les frais d'émission) et accorde de plus à IAMGOLD une option exclusive d'acquérir 60 % de participation dans le projet Shipshaw, en respectant certaines conditions dans les deux ans suivant ce placement privé. La Société doit engager 80 % du produit du placement sur la propriété Shipshaw avant que IAMGOLD ne décide d'exercer son option.

En juin 2013, la société a vendu trois claims à IAMGOLD en contrepartie de 15 000 \$ en espèces.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(h) Hotish nord

La propriété Hotish nord de 84 claims miniers, couvre 44 km à la Baie James (au Québec) à environ 20-50 km au sud-ouest de la propriété 33 Karats.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (11 574 \$ pour les droits miniers et 3 996 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 15 570 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2012).

(i) 14 Karats

La propriété 14 Karats de 258 claims miniers couvre près de 134 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway (au Québec). Au début de l'exercice, la propriété Carbon 14 a été fusionnée avec la propriété 14 Karats.

(j) Carbon Goéland

La propriété Carbon Goéland de 80 claims miniers couvre près de 42 km carrés à 150 km au nord du lac St-Jean (au Québec), dans le secteur du lac Goéland près de la rivière Péribonca.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (3 564 \$ pour les droits miniers et 540 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 4 104 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2012).

(k) Carbo

La propriété Carbo de 42 claims miniers couvre près de 22 km carrés à 150 km au nord Chibougamau (au Québec), dans le secteur du lac Cosnier près du camp forestier Tournemine.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du quatrième trimestre de 2012 de radier cette propriété (3 100 \$ pour les droits miniers et 1 594 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 4 694 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2012).

(l) Solo-K2

La propriété Solo-K2 de 68 claims miniers couvre près de 35 km carrés à la Baie James au Québec à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381 le long de la route de Radisson.

9. CAPITAUX PROPRES

9.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées et créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

En vertu d'une entente datée du 1er octobre 2010 concernant la propriété LeCaron, la Société a émis le 15 novembre 2012, 75 000 actions ordinaires (valeur au marché des actions de 6 750 \$).

Le 3 octobre 2013, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 90 000 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 900 000 actions accreditives au prix de 0,10 \$ l'action. Une somme de 45 000 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur de 45 000 \$ a été attribuée aux postes Autres passifs à l'état de la situation financière.

9.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	2013		2012	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré \$	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré \$
Solde au début	428 550	0,63	428 550	0,49
Expirés	(428 550)	0,63	-	-
Solde à la fin	-	-	428 550	0,63

Dans le cadre du placement privé accreditif du 7 septembre 2011, la Société a émis 428 550 bons de souscription. Chaque bon de souscription permettait de souscrire une action accreditive de la Société au prix de 0,49 \$ le ou avant le 6 septembre 2012 et au prix de 0,63 \$ le ou avant le 6 septembre 2013. Aucun bon de souscription n'a été exercé.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

10.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	320 566	333 547
Honoraires versés au personnel	41 150	50 750
Paiements fondés sur des actions	114 251	207 187
	475 967	591 484
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(304 667)	(319 015)
Charge au titre des avantages du personnel	171 300	272 469

10.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des régimes de paiements fondés sur des actions selon lesquels les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu desdits régimes est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5% des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées.

	2013		2012	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au 1er janvier	4 790 000	0,24	3 985 000	0,38
Attribuées	-	-	1 990 000	0,19
Expirées	(570 000)	0,31	(1 020 000)	0,67
Annulées	-	-	(165 000)	0,28
En circulation au 31 décembre	4 220 000	0,23	4 790 000	0,24
Exercibles au 31 décembre	3 921 500	0,24	3 460 250	0,27

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions au 31 décembre 2013 et 2012:

Fourchette de prix	2013		2012	
	Options en circulation		Options en circulation	
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (an)
\$				
De 0,10 à 0,29	2 630 000	2,75	2 630 000	3,75
De 0,30 à 0,50	1 590 000	1,85	2 160 000	2,12
	4 220 000		4 790 000	

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

10.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le 28 février 2012, la Société a octroyé 995 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,235 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Le 13 décembre 2012, la Société a octroyé 995 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,15 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Aucune option n'a été attribuée en 2013.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2012 de 0,13 \$ par option émise (aucune option attribuée en 2013) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<u>2012</u>
Prix moyen de l'action à la date de l'attribution	\$0,19
Dividende prévu	0%
Volatilité prévue	101%
Taux d'intérêt sans risque	1,10%
Durée de vie moyenne prévue	5 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	\$0,19

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 114 251 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'année terminée le 31 décembre 2013 (207 187 \$ pour l'année terminée le 31 décembre 2012) et porté au crédit du surplus d'apport.

11. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

11.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur:

- Niveau 1: Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques;
- Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif directement ou indirectement;
- Niveau 3: Données relatives à l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des actions cotées a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des placements en obligations de banques a été déterminée à partir du calcul des flux monétaires actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif que pouvait obtenir la Société à la date de clôture pour des instruments similaires.

Les actions de sociétés cotées, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et 2012 sont classées dans le niveau 1. Au 31 décembre 2012, les placements en obligations de banques étaient classées dans le niveau 2.

11.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des certificats de dépôt garanti, des sommes à recevoir d'une société minière, des dettes fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

12. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Variation de la juste valeur des actions cotées	(9 505)	(162 972)
Variation nette de la juste valeur des obligations de banques reclassées en résultat net	(6 168)	-
	<u>(15 673)</u>	<u>(162 972)</u>

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 748	3 505
Produits d'intérêts provenant de certificats de dépôt garanti	731	10 816
Produits d'intérêts provenant des placements en obligations de banques	3 443	11 121
	<u>7 922</u>	<u>25 442</u>

13. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 9.2 et 10.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2013 et 2012.

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
Perte nette	(274 831) \$	(448 669) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	39 392 879	39 105 592
Perte nette de base et dilué par action ordinaire	(0,01) \$	(0,01) \$

Il n'y a pas eu d'autres transactions concernant les actions ordinaires entre la date de clôture et la date de l'autorisation de publication de ces états financiers.

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2013	2012
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,9 %	(73 930)	(120 692)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paiements fondés sur des actions	30 734	55 733
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditatives	40 350	-
Autres dépenses non déductibles	1 843	19 100
Variation des différences temporelles non constatées	1 003	45 859
Charge (produit) d'impôt différé sur le résultat	<u>-</u>	<u>-</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt

Les composantes importantes de la charge (du produit) d'impôt se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différence temporelle	(41 353)	(45 859)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	40 350	-
Variation des différences temporelles non constatées	1 003	45 859
Total de la charge (du produit) d'impôt différé	<u>-</u>	<u>-</u>

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporelles et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différés comptabilisés et aux différences temporelles et pertes fiscales non comptabilisées suivants:

	Solde au 1 ^{er} janvier 2013 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2013 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	58 082	(24 642)	33 440
Crédits d'impôt pour ressources	(58 082)	24 642	(33 440)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

	Solde au 1 ^{er} janvier 2012 \$	Comptabilisés en résultat \$	Solde au 31 décembre 2012 \$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	74 345	(16 263)	58 082
Crédits d'impôt pour ressources	(74 345)	16 263	(58 082)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

	31 décembre 2013	
	Fédéral \$	Provincial \$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées		
Placements en actions	133 925	133 925
Actifs d'exploration et d'évaluation	2 150 417	2 908 417
Pertes autres qu'en capital	2 512 373	2 447 699
Pertes en capital	9 510	9 510
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	4 364	4 364
	<u>4 810 589</u>	<u>5 503 915</u>

	31 décembre 2012	
	Fédéral \$	Provincial \$
Différences temporelles déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées		
Placements en actions	129 172	129 172
Actifs d'exploration et d'évaluation	2 363 832	3 121 832
Pertes autres qu'en capital	2 365 799	2 301 481
Pertes en capital	6 426	6 426
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	6 546	6 546
	<u>4 871 775</u>	<u>5 565 457</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

14. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2014	120 354	110 898
2015	168 013	155 113
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 705	166 572
2033	146 574	146 218
	<u>2 512 373</u>	<u>2 447 699</u>

Des pertes en capital cumulées de 12 852 \$ (12 852 \$ en 2012) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

15. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(7 415)	(15 503)
Débiteurs	1 727	53 663
Dettes fournisseurs et autres crédetes	(10 880)	(62 483)
	<u>(16 568)</u>	<u>(24 323)</u>

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivantes:

	2013	2012
	\$	\$
Émission d'actions pour l'acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	6 750
Crédits d'impôts à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	316 589	551 498
Dettes fournisseurs et autres crédetes relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	112 567	140 570
Disposition d'un actif d'exploration et d'évaluation en contrepartie d'actions cotées	-	220 000

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

16.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont constitués de la présidente, du chef des finances, du vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2013	2012
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	235 000	247 500
Honoraires professionnels	41 150	50 750
Charges sociales	14 543	14 389
Total des avantages à court terme du personnel	<u>290 693</u>	<u>312 639</u>
Paievements fondés sur des actions	93 645	173 640
	<u>384 338</u>	<u>486 279</u>
Moins: Salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	(232 978)	(247 768)
Total de la rémunération	<u>151 360</u>	<u>238 511</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

16. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

16.2 Transactions avec une société liée

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, une société ayant un administrateur en commun a facturé des honoraires de 47 566 \$ comptabilisés aux actifs d'exploration et d'évaluation.

17. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société dans le futur.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accreditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 9.1 et 19.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

18. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et passifs financiers de la Société sont résumés, par catégorie, à la note 11. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après:

18.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Au 31 décembre 2013, la Société est exposé à un seul type de risque de marché soit l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix du marché des actions cotées qu'elle détient. Le risque maximal auquel sont exposés les actions cotées est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié de ces actions avait varié de plus ou moins 20 % aux 31 décembre 2013 et 2012, le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 11 314 \$ (13 215 \$ en 2012).

18.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Au 31 décembre 2013	Au 31 décembre 2012
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	316 474	119 547
Certificats de dépôt garanti	-	316 771
Sommes à recevoir d'une société minière	-	1 727
Placements en obligations de banques	-	298 687
Valeur comptable	316 474	736 732

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2013

(en dollars canadiens)

18. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

18.2 Risque de crédit (suite)

Au 31 décembre 2012, l'exposition de la Société au risque de crédit relativement aux sommes à recevoir d'une société minière est considérée limitée. La Société effectue un suivi continu des défaillances des contreparties. Aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée pour les périodes présentées.

La direction de la Société estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de présentation de l'information financière, est bonne.

La société n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2013 et 2012.

Le risque de crédit de la trésorerie et équivalents de trésorerie est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

18.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés et de financements accreditifs des exercices précédents.

Les dettes fournisseurs et autres crédetes ont des échéances contractuelles de moins de trois mois et sont au montant de 113 146 \$ au 31 décembre 2013 (152 029 \$ au 31 décembre 2012). La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les crédits d'impôt à recevoir. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société excèdent les besoins courants en sortie de trésorerie.

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accreditives et en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accreditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ses dépenses d'exploration seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2013, la Société a reçu des montants de 90 000 \$ (0\$ au 31 décembre 2012) à la suite d'un placement accreditif pour lesquels elle a respectivement renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, en date du 31 décembre 2013. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu de un an à compter de la date de renonciation.

Le solde du montant du financement accreditif non dépensé représente 90 000\$ au 31 décembre 2013. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes.